

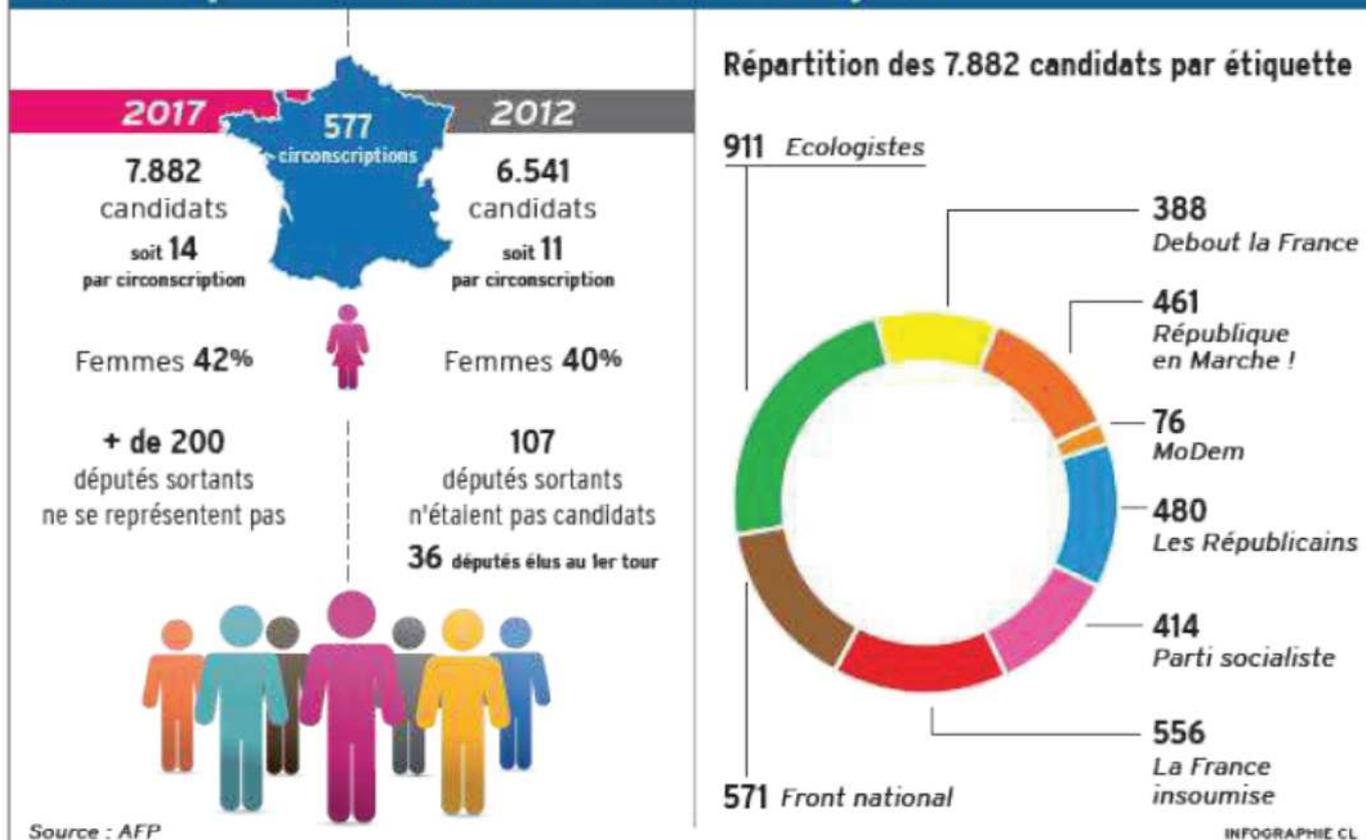


REVUE DE PRESSE

Mercredi 24 mai 2017



577 députés à élire les 11 et 18 juin



Viticulture

Le rendement 2017 cognac fixé par le BNIC à la hausse, à 12 hl AP/ha

Hier, sur proposition de l'assemblée plénière du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC), le rendement annuel cognac pour 2017 a été fixé à hauteur de 12 hectolitres d'alcool pur par hectare (hl AP/ha). Un rendement en nette hausse au regard des années précédentes. Il était de 10,84 en 2015, de 11,02 l'an dernier. Pour le BNIC, «ce rendement répond à la forte demande des marchés, avec des expéditions de cognac qui poursuivent leur croissance (+6,3% en volume sur l'année mobile arrêtée 31 mars 2017). Au total, ce sont ainsi plus de 182 millions de bouteilles qui ont été expédiées au 31 mars 2017, pour un chiffre d'affaires de près de 2,9 milliards d'euros au départ de Cognac.» Ce rendement, «en adéquation

avec le Business Plan Cognac [l'outil prospectif de la filière, NDLR]», indique le BNIC dans son communiqué, fera l'objet d'une validation du comité régional de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Crinao) avant d'être définitivement entériné et publié par arrêté interministériel.

L'interprofession précise également que l'épisode de gel des 27 et 28 avril n'est pas pris en compte dans la détermination de ce rendement, «mais fera partie des éléments utilisés pour le calcul du rendement 2018». La filière reste par ailleurs mobilisée «pour obtenir le déploiement de l'ensemble des mesures qui permettront d'accompagner les viticulteurs dans la gestion de cet aléa».

G. B.

Une mission évangélique fait une halte à Mornac

Julie KOCH
j.koch@charentelibre.fr

De mémoire de maire, c'est la première fois qu'une mission évangélique de cette ampleur s'installe à Mornac. Une petite centaine de caravanes sont stationnées sur un terrain derrière le stade depuis dimanche dernier et jusqu'à dimanche prochain. «C'est compliqué pour une commune comme nous sans vraie structure d'accueil. Nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli. Mais il vaut mieux être dans la négociation que dans l'affrontement. Tout s'est bien

passé», assure Francis Laurent, le maire de Mornac. Les voyageurs régleront leur eau et leur électricité au moment de partir. L'élu en profite pour pousser un coup de gueule contre l'absence d'aire de grand passage en Charente (lire *CL* du 17 mai). «Il faut continuer à respecter le mode de vie de chacun et se résoudre à mettre en place les structures nécessaires dans le Grand-Angoulême», exhorte-t-il. Jean-François Dauré, président de GrandAngoulême, a récemment promis qu'une solution serait trouvée l'an prochain, à condition que Grand Cognac fasse de même.



Une centaine de caravanes sont installées jusqu'à dimanche.

Photo Quentin Petit

La désertification médicale mobilise Grand Cognac

Une étude va être lancée pour établir un diagnostic précis de la situation. Mais certains élus estiment qu'il est déjà trop tard.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

«**U**ne étude, ça va durer un an. Et on n'a plus le temps.» Alarmiste, Philippe Nifenecker, le maire de Boutiers-Saint-Trojan, l'a été hier soir lors du conseil d'agglomération de Grand Cognac, qui se tenait au «Castel» de Châteaubernard. «À Cognac, cinq médecins vont partir d'ici juin 2018. 7.500 patients vont devoir trouver un nouveau docteur. Ça fait 500 patients de plus pour les médecins qui restent et qui n'acceptent déjà plus de nouvelle patientèle.» Le constat est édifiant.

Face à ce problème, Grand Cognac veut dresser, en collaboration avec l'Observatoire régional de santé, un diagnostic précis de la situation sur le territoire. En s'appuyant sur des statistiques, mais aussi sur un questionnaire qui devrait être envoyé prochainement aux professionnels de santé. «Le ressenti ne va pas apporter grand-chose de plus que ce qu'on connaît déjà», estime Jean-Louis Levesque, le maire de Châteauneuf.

Pour lui, deux choses à faire: «construire des structures multidisciplinaires» - à condition que les professionnels de santé soient partie prenante - et «inciter les médecins à recevoir la jeune génération». «Il faut faire découvrir notre territoire par les médecins.» Se poser aussi «la question de l'attractivité», dit Éric Liaud, élu à Châteaubernard, qui se demande pourquoi Cognac n'attire pas les jeunes. Dans son entourage, plusieurs jeunes médecins ont préféré viser Bordeaux ou La Rochelle. «Un dossier important», reconnaît Michel Gourinchas, le prési-



Les élus de Grand Cognac étaient réunis hier soir à Châteaubernard.

Photo J. P.

dent, qui assure que «tout est ouvert»: maisons de santé, centres de santé, collaboration avec l'hôpital... «Il va falloir mettre de l'argent sur la table pour être attractif, même si ça choque», ajoute Olivier Touboul, élu à Cognac.

Fête du cognac: culture ou économie?

Avant cela, plusieurs sujets ont fait débat hier soir. Celui du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) d'abord.

Grand Cognac a décidé de s'attribuer les conseils d'un bureau d'études pour mener le projet à son terme d'ici fin 2023. Un marché à 800.000 euros. Émilie Richard espère que «ça ne mettra pas en stand-by le PLU de Cognac... en élaboration depuis onze ans». Elle doute aussi que le dossier aboutisse d'ici six ans.

Également débattue: la subvention attribuée à la Fête du cognac. L'association sollicitait 20.000

euros cette année. Grand Cognac a décidé de lui en attribuer 10.000, comme les années précédentes. Mais cela a fait tiquer Marie-Jeanne Vian, la maire de Saint-Preuil. Selon elle, la manifestation revêt un caractère plus économique que culturel.

Un débat qui avait déjà lieu au sein de l'ancienne communauté de communes de Cognac. Mais l'événement a ses défenseurs. Comme Gérard Jouannet, qui juge que «la culture, c'est la découverte. La Fête du cognac permet à des groupes émergents de se produire.» Et ses retombées, selon le président, ne sont plus à démontrer.

À noter que Grand Cognac a également voté hier une légère hausse des tarifs du conservatoire. Et qu'elle a décidé d'adhérer à l'association «Nos quartiers ont du talent», pour aider les jeunes diplômés «qui n'ont pas le bon nom ou pas la bonne adresse» à trouver un premier emploi.

Polar: le festival cherche son jury

Le prix des lecteurs de Grand Cognac recherche des jurés bénévoles, adeptes ou non du roman noir, pour sa septième édition.

Geoffrey CLEMENÇON
g.clemencon@charentelibre.fr

«**C**ette année, on va tenter de doubler les effectifs!» Bernard Bec, le président de Polar le festival, ne boude pas son plaisir pour ce 7^e prix des lecteurs des bibliothèques et médiathèques de Grand Cognac dont la remise du trophée aura lieu le dimanche 22 octobre prochain. Pour la première fois, dix établissements vont participer à ce prix, tandis qu'il n'y en avait que cinq les années précédentes pour 66 lecteurs jouant le rôle de jurés.

Six ouvrages en lice

Tout le monde peut participer, à condition d'être inscrit dans l'une des bibliothèques concernées. Six ouvrages devront alors être lus avant d'être notés. Et pas de triche possible, puisqu'une fiche de renseignements devra être remplie pour vérifier que les romans ont été scrutés avec attention. La notation est divisée entre une note sur cinq concernant l'écriture, une autre sur cinq pour l'histoire et



Les six romans préalablement choisis par le festival seront disponibles à la lecture dans les dix bibliothèques et médiathèques participantes au festival.

Photo G. C.

enfin quelques commentaires. «Certains découvrent le polar grâce à ce prix. Mais nos jurés sont tous des lecteurs assidus», témoigne la responsable d'une médiathèque. Que ce soit un policier ou un thriller, «les fondements du roman noir sont là avec une enquête, de la psychologie ou des complots terroristes», précise Bernard Bec. Les six auteurs retenus, Éric Maneval avec *Inflammation*; Frédéric

Paulin avec *Le monde est notre patrie*; Cédric Fabre avec *Un bref moment d'héroïsme*; Jacques Bablon avec *Nu couché sur fond vert*; Noël Boudou avec *Elijah* et Claude Amoz avec *La découronnée*, sont des écrivains plus ou moins réputés: «Pas de stars, car ce prix a pour vocation de faire connaître le travail d'auteurs plus ou moins méconnus», souligne le président du festival qui a lieu du 20 au 22 octobre à La Salamandre de Cognac.

Réforme: le rythme en question

Le président de la République a reçu hier les partenaires sociaux pour définir, non pas le fond, mais la méthode qui sera utilisée pour réformer le Code du travail. Vite ou pas ? Suspense

Emmanuel Macron, qui veut réformer le code du travail par ordonnances pendant l'été, a noué hier le dialogue avec l'ensemble des responsables syndicaux et patronaux, à qui il a donné des précisions de calendrier, sans rien dévoiler sur le fond.

Reçus tour à tour par le président, les leaders de la CFDT, de la CGT, de FO, de la CFE-CGC et de la CFTC ont plaidé pour desserrer le timing de cette réforme à haut risque, que le gouvernement juge prioritaire. Les responsables patronaux du Medef, de la CPME et de l'U2P, eux, ont réitéré leur exigence de rapidité.

Selon le président de la CPME, François Asselin, le chef de l'État a annoncé une «grande concertation» jusqu'à mi-juin, avant une loi



Laurent Berger (CFDT) a redemandé au président «que la méthode ne soit pas à la hussarde».

Photo AFP

”

Un ministre, il dit ce qu'il veut. Les salariés, ils font ce qu'ils veulent

d'habilitation à légiférer par ordonnances «durant l'été», puis une loi de ratification des ordonnances «courant septembre».

François Hommeril (CFE-CGC) a compris, lui, que cette ratification interviendrait «fin septembre», ce

qu'il percevait comme une «détente» du calendrier par rapport aux annonces de campagne.

Reçu plus tôt dans la journée, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, avait estimé que le calendrier avait «l'air d'avoir bougé», y voyant «plutôt une bonne chose». L'Élysée a de son côté assuré que «ce n'est pas au niveau du président de la République que le calendrier est géré» et que «la mise en œuvre opérationnelle sera de la responsabilité du Premier ministre et de la ministre du Travail». Édouard Philippe et Muriel Pénicaud doivent recevoir les partenaires sociaux aujourd'hui et demain. Pierre Gattaz (Medef) et Jean-

Claude Mailly (FO) s'y rendront aujourd'hui, Laurent Berger (CFDT) et Philippe Martinez lundi.

«La réforme du marché du travail doit aller vite, c'est essentiel pour la confiance de déverrouiller le marché du travail», ce qui permettrait «d'améliorer» les chiffres du chômage, a martelé Pierre Gattaz. Pour éviter un nouveau conflit, Laurent Berger a redemandé au président «que la méthode ne soit pas à la hussarde» et laisse «le temps suffisant à la nécessaire concertation».

«J'ai demandé de ne pas sortir d'ordonnances pendant le mois d'août, d'attendre septembre que

les gens soient rentrés de vacances», a déclaré le président de la CFTC, Philippe Louis.

Alors que certains syndicats menaçaient d'une nouvelle mobilisation si le gouvernement passe en force, le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, les a prévenus qu'ils n'avaient «pas le droit de bloquer la France».

«Un ministre, il dit ce qu'il veut. Les salariés, ils font ce qu'ils veulent», lui a rétorqué M. Martinez. Une mesure fait l'unanimité des syndicats contre elle: le plafonnement des indemnités prud'homales. Jean-Claude Mailly, FO, a senti qu'il y avait des «marges de manœuvre», notamment sur ce point.

Fonctionnaires: des discussions tendues

Le ministre de l'Action et des comptes publics, en charge de la fonction publique, a rencontré les syndicats hier pour parler suppressions de postes et gel de point d'indice

La suppression de 120.000 postes de fonctionnaires, souhaitée par Emmanuel Macron, mais aussi le probable gel du point d'indice ont été au cœur hier des premiers contacts entre les syndicats de la fonction publique et leur ministre, Gérald Darmanin.

Si la baisse d'effectifs est maintenue, ce sera un «point de rupture», a prévenu la CGT, tandis que pour la CFDT toute «modernisation» de la fonction publique passe «d'abord par une réflexion sur les missions», ont indiqué les deux syndicats à l'issue de leurs rencontres.

FO a confirmé l'intention du gouvernement de supprimer 120.000

postes et de rétablir «un jour de carence» pour les fonctionnaires, mais, selon son représentant, Christian Grolier, «le ministre accepte aussi un débat de fond sur les missions et le service public de demain, ce qui orientera l'objectif gouvernemental».

Pour Bernadette Groison (FSU) «le ministre a redonné sans surprise la feuille de route d'Emmanuel Macron. Il a tenté de nous rassurer, dit-elle, mais la dimension budgétaire va peser».

Juste avant de débiter, le ministre de l'Action et des comptes publics, également en charge de la fonction publique, avait affirmé sur RTL que cette suppression d'effectifs,

sur le quinquennat, serait un engagement «tenu».

«Les grandes orientations, nous les contestons, et nous n'avons pas eu d'éléments qui précisent les choses», a déclaré Jean-Marc Canon, représentant de la CGT fonction publique, qui a débuté la série de rencontres en début de matinée à l'hôtel de Cassini, ancien ministère de la fonction publique. Selon M. Canon, le ministre a par ailleurs indiqué qu'il n'y aurait «vraisemblablement pas de hausse de la valeur du point d'indice en 2017», ni rendez-vous salarial annuel. Ce point d'indice avait été revalorisé de 1,2% en 2016.

Le ministère a indiqué que «des

rencontres avec les organisations syndicales auront lieu avant la fin de l'année pour parler du pouvoir d'achat des fonctionnaires».

«On a dit nos attentes, on jugera aux actes», a déclaré Mme Jacquot, en saluant un ministre «plutôt à l'écoute».

«Nous n'irons pas autour d'une table pour discuter de comment on supprime 120.000 fonctionnaires. Si discussion il y a, elle doit être centrée sur les missions et la qualité du service public. Une modernisation aura des conséquences sur l'organisation du travail, les contenus, la formation (...) ce qui nécessite des accompagnements pour les agents», a-t-elle ajouté.

Cet après-midi



Estival

Temps ensoleillé et chaud. Vent de Nord-Est faible à modéré. Températures maximales comprises entre 27 et 30 degrés.

Jeudi



Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Réforme du Code du travail : Macron en mode démineur

POLITIQUE Le chef de l'État a reçu hier les organisations syndicales. Une prise de contact avant tout diplomatique

Emmanuel Macron réussira-t-il à réformer le Code du travail comme il l'entend ? À savoir : au pas de charge, en recourant aux ordonnances, pour une mise en application le plus tôt possible. Et pourquoi pas dès la rentrée de septembre, comme il l'a laissé entendre. À ce stade, si rien ne permet de l'affirmer, le chef de l'État a néanmoins posé hier la première pierre de son projet en recevant, à l'Élysée, les principales organisations syndicales.

Un exercice avant tout diplomatique au cours duquel il a réaffirmé ses intentions, mais sans entrer dans le détail du futur texte. Et pour cause. La priorité du moment était d'abord de renouer le contact avec les partenaires sociaux, d'amorcer le dialogue. Un préalable indispensable sous peine de voir les blessures de la loi El Khomri - adoptée via le 49-3 - empoisonner de nouveau le débat. Et compromettre l'une des promesses phares du candidat Macron.



Laurent Berger, le patron de la CFDT, a demandé hier à l'exécutif de ne pas « passer à la hussarde ». PHOTO MICHEL EULER/AFP

Matignon prend le relais

1 Une réforme qui reste encore floue

Concrètement, si le cœur de la réforme n'a pas été abordé – ce sera au Premier ministre et à la ministre du Travail de conduire les négociations (lire par ailleurs) –, les grandes lignes, elles, sont déjà connues : apporter de la « souplesse » et de l'« agilité » aux entreprises. Comme Emmanuel Macron l'a affirmé durant sa campagne présidentielle, il veut, entre autres, décentraliser la négociation à l'échelon de l'entreprise et plafonner les indemnités prud'homales en cas de licenciement. Le chef de l'État l'a dit : il veut aller plus loin que la loi travail. Et ce, malgré la forte contestation qu'elle a suscitée au premier semestre 2016.

Quant à la méthode annoncée pour boucler le premier défi de sa mandature, il ne devrait pas y avoir de changement. L'entourage du président a déjà fait savoir qu'il ne comptait, en effet, pas négocier le principe des ordonnances : « Son agenda social et ses convictions ont été largement exprimés au cours de la campagne, les Français et les syndicats savent de quoi il retourne. »

2 Des syndicats sur la défensive...

Encore échaudés par la loi travail, les syndicats ne cachent pas leur méfiance à l'égard de cette réforme. Jean-Claude Mailly, le leader de Force ouvrière – qui a déjà mis en garde le gouvernement contre tout « passage en force » –, a estimé, après son entretien avec le chef de l'État, qu'il y avait « des marges de manœuvre ». Néanmoins, il plaide « pour que le calendrier soit détendu, c'est-à-dire éviter de faire des ordonnances en plein été ».

Laurent Berger, le patron de la CFDT, premier syndicat dans le privé,

Après cette première série d'entretiens à l'Élysée, la concertation avec les partenaires sociaux devrait entrer dans une phase plus concrète aujourd'hui. Comme annoncé par le chef de l'État, c'est bien le Premier ministre, Édouard Philippe, et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, qui mèneront désormais les négociations et la phase « opérationnelle » de la réforme. Ils recevront ensemble à Matignon, dans l'après-midi, Pierre Gattaz (Medef), Jean-Claude Mailly (Force ouvrière) et François Hommeril (CFE-CGC). Philippe Martinez (CGT), Laurent Berger (CFDT), Alain Griset et Pierre Burbat (UZP), François Asselin (CPME) et Philippe Louis (CFTC) ont, eux, rendez-vous lundi, après le pont de l'Ascension.



Le Premier ministre, Édouard Philippe. ARCHIVESAFP

a, lui aussi, demandé à l'exécutif de ne pas « passer à la hussarde ». Traduction : de prendre le temps de la concertation. Du côté de la CGT, Philippe Martinez a indiqué que « le calendrier a l'air d'avoir bougé [...] ». L'échéance de fin août ou du 1^{er} septembre a l'air plus floue. Sauf que l'Élysée a, dans la foulée, affirmé que le « calendrier » n'était pas géré à l'échelon du chef de l'État mais à celui du « Premier ministre et de la ministre du Travail ».

3 ... mais aussi divisés

Toutefois, cette prise de position commune en faveur du respect du dialogue social ne masquera par leur division. Car, s'ils sont tous opposés au plafonnement des indemnités prud'homales, ils ne partagent pas le même avis au sujet de l'inversion de la hiérarchie des normes. Laquelle, si la réforme est votée, donnerait donc la primauté aux accords d'entreprise sur les accords de branche. Et ce, pour l'ensemble du Code du travail. En clair, Emmanuel Macron veut des accords d'entreprise élargis qui ne s'ap-

pliquent pas qu'au seul temps de travail, mais aussi aux conditions de travail comme aux salaires. Si la CGT et FO sont opposées à cette évolution, la CFDT serait ouverte au dialogue, sous condition.

4 Le patronat veut que ça aille « vite »

L'exécutif pourra néanmoins compter sur le Medef, comme l'a souligné Pierre Gattaz : « La réforme du marché du travail doit aller vite, c'est essentiel pour la confiance. » Alors que Philippe Martinez, le leader de la CGT, a indiqué que le calendrier n'était plus aussi serré que prévu, François Asselin, le président de la Confédération des PME, n'a pas eu la même tonalité lors de son entretien avec Emmanuel Macron. À sa sortie de l'Élysée, il a ainsi évoqué « une grande concertation jusqu'à mi-juin à peu près », une « loi d'habilitation durant l'été » et une ratification des ordonnances « courant septembre ». Pas vraiment le signe d'une décélération du chef de l'État...

Jefferson Desport

La vigne sous les fléaux

GELÉES D'autres vignobles disposent d'un arsenal pour lutter contre le froid. Le monde du cognac réfléchit à copier ces mesures éprouvées, mais coûteuses

29 mai 2016, le vignoble est ravagé par la grêle.
27 avril 2017, une gelée historique brûle les vignes.
« Sud Ouest » revient sur les solutions apportées à ces phénomènes climatiques extrêmes

DOSSIER RÉALISÉ
PAR JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Is pressentait déjà le risque. Le 26 avril dernier, veille du jour où le vignoble français allait vivre un des pires épisodes de gel de son histoire, les viticulteurs se montraient pessimistes : « On a bien quelques moyens de lutter contre le gel, mais s'il fait -5°, on est impuissant face à la nature », estimait Nicolas Tricoire, de l'Union générale des viticulteurs pour l'AOC cognac (UGVC).

Et le lendemain, les températures passant parfois sous les 4° ont grillé à 85 % 25 000 hectares du vignoble, en Charente et en Charente-Maritime (15 000 autres ont été touchés entre 20 et 80 %).

Cet épisode, qui rappelle par sa gravité celui de 1991, montre à quel point le climat peut réserver de mauvaises surprises pour la viticulture. Si Dame Nature reste omnipotente, des solutions, souvent testées dans d'autres vignobles, existent pour limiter les dégâts. Et elles intéressent l'UGVC.

« Nous travaillons à un plan global lié aux aléas climatiques », dévoile Stéphane Roy, le président. Il faut trouver des moyens pour limiter la gravité des événements, en adoptant

une approche scientifique et pragmatique. »

Tout d'horizon de ces méthodes étudiées par la cellule climat du syndicat viticole.

1 Le miracle des tours éoliennes

Le contraste est saisissant : ses voisins ont tous subi le gel, mais pas lui. Jean-Paul Mauxion, viticulteur à Houlette, en connaît la raison : « J'ai acheté ma tour antigel en 2002. Et depuis, je n'ai jamais été embêté. » Le principe de l'outil (en photo ci-contre) est simple : les pales de l'éolienne brassent l'air, réchauffé à proximité par une chaudière diesel.

Le système consomme 120 litres à l'heure, mais il fonctionne : « Avant, ça gelait tous les ans, se souvient M. Mauxion. Quand j'ai installé la tour, tout le monde s'est foutu de moi, mais au final, j'ai eu raison. » Pourquoi ne pas généraliser le système ? À cause de son prix : les modèles récents coûtent 45 000 euros pièce (au minimum) et couvrent 6 hectares. Une piste possible serait des achats en lot, pour faire baisser les prix. L'UGVC dit étudier cette question.

2 Chauffeuses et braseros : chaud mais pas écolo

Voilà des systèmes déjà utilisés, notamment dans le Chablisien : des chauffeuses, pour augmenter la température. Ces braseros sont allumés au pied des vignes, ce qui est suffisant pour réchauffer l'atmosphère proche. Le procédé, utilisé dans les exploitations arboricoles des Charentes, est jugé inapplicable au vignoble du cognac. « Les parcelles sont trop grandes, affirme l'UGVC. Il faudrait une nuit pour tout allumer sur une exploitation. »



Il faut en effet 500 bougies par hectare... Un travail de titan.

Un système similaire consiste à faire circuler dans les rangs des chauffages montés sur des tracteurs. Relativement peu efficace, onéreux en fuel, mais surtout très peu écologique...

3 Les hélicoptères de Saintes en forêt

La scène a marqué, le mois dernier : un hélicoptère faisant du survol au-dessus des vignes au petit matin. L'engin avait été loué par six viticulteurs de Segonzac, une première en Charente : « En brassant l'air, on em-

pêche le gel de se fixer sur les cultures », résume Éric Billhouet, viticulteur et président de l'organisme de défense et de gestion de l'AOC cognac. « On peut gagner 2 degrés, mais il faisait déjà -4°, donc on n'a pas réussi à changer grand-chose. »

L'hélicoptère appartient à une société de Saintes. Mais elle ne se déplace que pour 20 hectares minimum, à un prix de 150 euros l'hectare. « Il faut se fédérer entre viticulteurs pour optimiser les coûts, et cibler les parcelles les plus soumises au gel », estiment les utilisateurs.

4 L'aspersion : de la glace pour atténuer le gel

La technique peut paraître paradoxale. Dans le vignoble du Chablisien, les viticulteurs diffusent un brouillard d'eau en période de grand froid. Les gouttelettes viennent se déposer sur les grappes et gèlent. Les bourgeons se trouvent ainsi pris dans un cocon de glace. Comme pour un igloo, la température est plus chaude à l'intérieur (là où se trouve le végétal). Mais en période de sécheresse prononcée, le coût environnemental de cette technique paraît assez dur à supporter.

S'assurer ou pas ? L'éternel dilemme



Frédéric Litaize, du Crédit agricole, analyse les atouts de l'assurance. PHOTO L.G.

FINANCES Le coût et l'opportunité de prendre une assurance est un débat de fond chez les viticulteurs

« Une assurance, ça coûte cher ; les franchises sont importantes et le remboursement faible. Au final, on ne touche rien. » C'est peu dire que la question de l'assurance est épidémique chez les viticulteurs. Elle fait figure d'éternel débat sur l'opportunité de s'assurer face à des risques. Surtout que le fonds de calamité agricole a disparu, et la grêle et le gel constituent bien des fléaux mais pas des catastrophes naturelles reconnues par l'État.

L'assurance est donc une solution privilégiée. Les chiffres donnent d'ailleurs une idée : 35 % des viticulteurs de l'appellation cognac seraient assurés contre la grêle. « Ce n'est pas assez », juge Alexandre Imbert, le directeur de l'UGVC. « Et pour le gel, le niveau est dérisoire. » Pourtant, le syndicat viticole est convaincu du bien-fondé de ce dispositif : « Nous travaillons

à la promotion et à la sensibilisation sur le sujet. Mais notre idée est de développer une assurance spécialisée, adaptée aux risques que nous avons ici. Car l'assurance agricole, qui est commune aux 27 pays de l'Union européenne, est multirisque. »

Un pari pas forcément gagnant

Ce chantier se fera forcément avec le Crédit agricole. L'assureur revendique avoir parmi ses clients huit viticulteurs sur dix. « Pour l'épisode de gel fin avril, nous avons reçu 321 déclarations de sinistres », informe Frédéric Litaize.

Le responsable de la filière assurance estime qu'il faut expliquer avec pédagogie le principe des dispositifs, souvent mal compris. « L'assurance n'est pas un retour sur investissement mais une précaution. Certains disent qu'ils font des économies car il n'a pas gelé chez eux depuis quinze

ans. Mais ça ne compense pas la perte d'une récolte, surtout que les phénomènes extrêmes sont de plus en plus fréquents et violents. Le préjudice d'un gel, c'est quarante à cinquante ans de cotisations d'assurances ! »

Frédéric Litaize donne ainsi des conseils : « La première assurance, c'est la réserve climatique. La seconde, c'est la trésorerie, car certains viticulteurs peuvent faire face à une perte de récolte. Et enfin, il y a l'assurance. Une fois qu'on y a souscrit, on peut la réviser tous les ans. Les contrats dynamiques permettent d'ajuster le niveau de cotisation et de couverture en fonction du nombre de parcelles, de la récolte, du capital... »

100 millions redistribués

L'an dernier, le Crédit agricole a vu le nombre de contrats liés aux risques climatiques augmenter de 30 %. Un si-

gne encourageant, mais peut-être insuffisant : « Le système est déficitaire, dévoile Frédéric Litaize. Pour 100 euros encaissés, nous versons 270 euros d'indemnités. Mais notre métier n'est pas de faire du profit sur les assurances. »

Ainsi, environ 100 millions d'euros d'indemnités liées aux aléas climatiques ont été versés, l'an dernier, dans le vignoble du cognac (60 côté Charente, 40 côté Charente-Maritime). « C'est autant réinvesti directement dans l'économie du territoire », se félicite le Crédit agricole.

Pour l'UGVC, l'urgence est de mise : « On aura beau avoir des actions préventives, au bout d'un moment, les outils assurantiels sont nécessaires », estime le président Stéphane Roy. Les viticulteurs demandent également une réflexion générale sur la fiscalité.

Un an après la grêle, le système de protection se perfectionne

MÉTÉO Les viticulteurs veulent tirer les leçons du raté du 29 mai 2016, quand l'orage de grêle n'avait pas été annoncé par Météo France

Vendredi midi, une sourde colère régnait chez les viticulteurs. Il a grêlé, de Saintes à Jarnac en passant par Cognac. Certes, avec une faible intensité qui a occasionné des dégâts infimes. Mais personne n'avait été prévenu. « On avait pourtant fait le nécessaire avec Météo France », tempête Bernard Georgeon.

Le viticulteur de Segonzac est le président du Silfa 16. Le Syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques dispose de 46 engins anti-grêle côté Charente, et 49 en Charente-Maritime (Adelfa 17). Ne parlez surtout pas de « canons », qui existent dans le Médoc et envoient une onde de choc censée détruire la grêle. Ici, des cheminées disséminées sur plusieurs exploitations diffusent de l'iodure d'argent (infographie ci-dessous). Ce processus, concerté avec le vignoble bordelais pour former une véritable barrière de protection depuis l'estuaire de la Gironde, est censé diminuer la taille des grêlons : au lieu de s'agglomérer les uns aux autres, ils vont se fixer sur l'iodure d'argent et être moins gros qu'ils ne l'auraient été naturellement.

Sauf que pour être efficaces, ces engins doivent être actionnés six heures avant l'orage. « Pour la tempête du 29 mai 2016, Météo France



Bernard Georgeon gère l'utilisation des dispositifs anti-grêle, dont 100 exemplaires protègent les Charentes. PHOTO J.G.

avait bien émis une alerte grêle, mais trop tard, regrette Bernard Georgeon. On leur a sifflé dans les oreilles, car nous sommes liés par un contrat de prestation de service.»

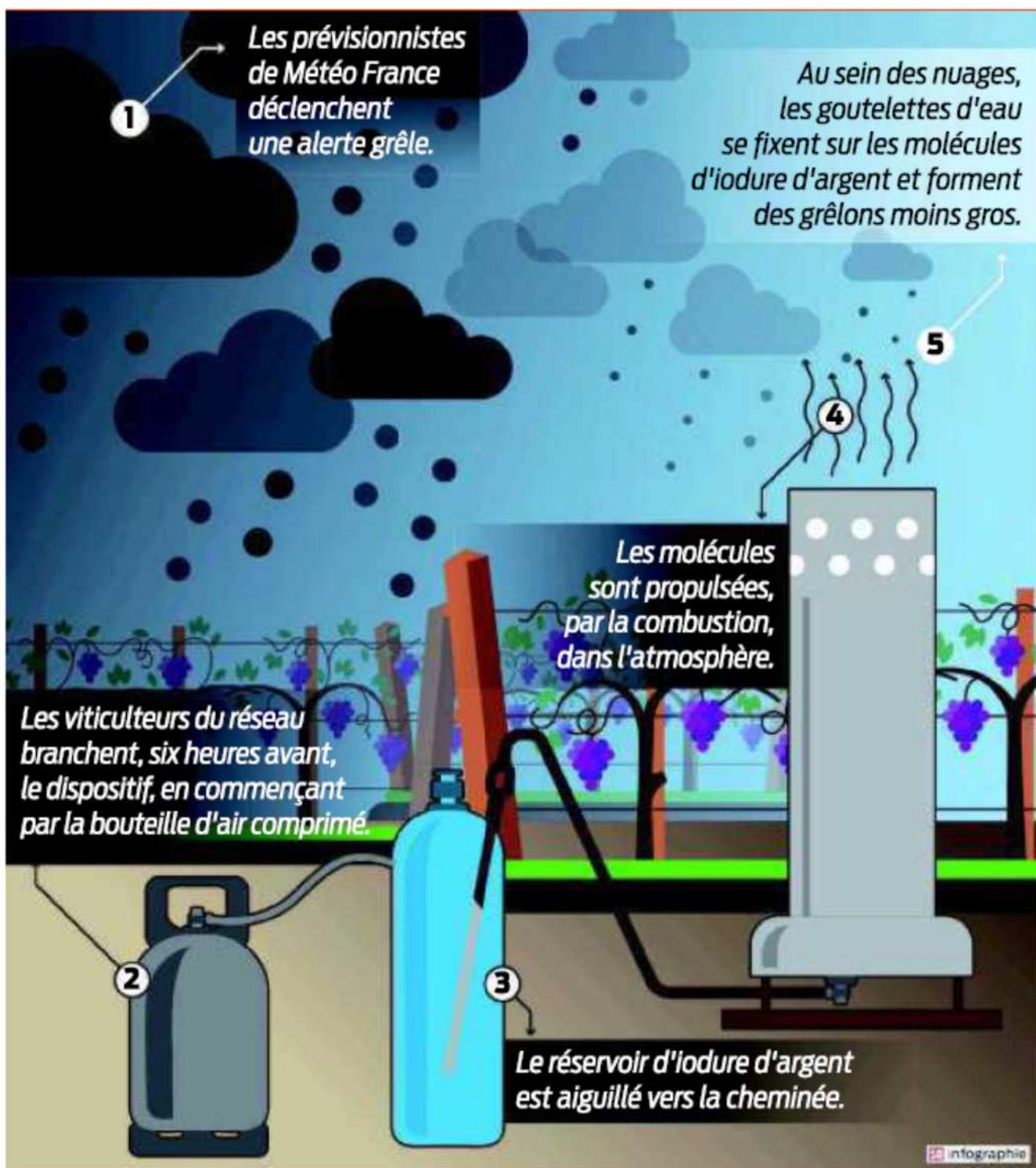
Une méthode jugée fiable

Ainsi, pour tirer les leçons de ce raté, le seul d'alerte a été revu à la baisse. Mais visiblement pas suffisamment pour être déclenché vendredi dernier. « On ne peut pas être en alerte permanente, explique le viticulteur. Notre maillage est très serré. Si on active les machines pendant dix heures, ça coûte 2 000 euros pour toute la Charente. Et depuis le 1^{er} avril, on a déjà eu quatre activations.»

Les professionnels se montrent d'autant plus déçus que, pour eux, le système est efficace : « La fiabilité est démontrée », assure Didier Braud, président de l'Adelfa 17. « Selon les études, notre méthode est la

plus fiable, en limitant à 50 % les dégâts de la grêle.»

Un argument que les associations des deux départements comptent bien utiliser auprès des communes adhérentes. Ce sont elles, en effet, qui abondent au budget, au moyen d'une cotisation fixée en fonction du nombre d'hectares viticoles et d'habitants. « Nous sommes tout juste à l'équilibre et nous avons dû augmenter légèrement nos tarifs car nous faisons face au désengagement partiel du Conseil départemental, avoue M. Braud. Mais notre système est d'intérêt général, car nous ne protégeons pas que les vignes : les carrosseries des voitures, les toitures et les équipements bénéficient aussi de notre système ! » Si les finances le permettent, de nouveaux générateurs pourraient être installés afin d'améliorer le maillage sur le vignoble.



Précision sur l'élection à Grand-Cognac

AGGLOMÉRATION Jeudi dernier, les 287 salariés de Grand-Cognac éti-

saient leurs représentants du personnel. Les chiffres que nous avons communiqués comportaient des erreurs : sur les cinq postes à pourvoir, la CGT en a remporté quatre et FO un. La première réunion technique aura lieu à l'Agglo en juin.